

Les échos de la **Bel**lone

Bulletin d'informations
de Saint-Adjutory

Janvier 2016 - n° 21

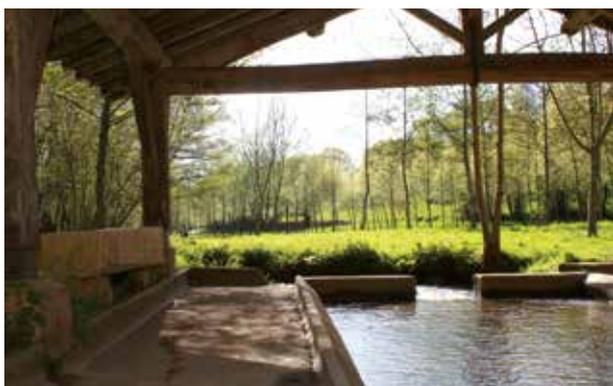


Aménagement
du bourg



sommaire

Infos pratiques	2 et 24
Edito	3
Vie communale	
Comptes-rendus de conseils municipaux	4 à 9
Aménagement du bourg	10-11
Les travaux	12
Atelier d'éveil - Fleurissement	13
Commémorations	14-15
Actualités	
16-17	
Petites histoires	
18	
Vie associative	
AAEP	19
Société de chasse - RAID - Raid Aventure	20
Détente-Loisirs	21
APE - AS Saint-Adjutory	22
Comité d'animation	23



LA MAIRIE :

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18 h

Tél. : 05 45 62 02 38 - Fax : 05 45 62 33 94

E-mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

Salle des fêtes : Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie.

LA POSTE :

Bureau de Montembœuf : 05 45 65 03 78.

Ouvert le lundi de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Levée du courrier à Montembœuf : 15h en semaine.

Levée des boîtes (en semaine) : Le bourg : 9h

Les Mas : 9h

L'Epardelière : 9h

Le samedi, il n'y a plus de levée des boîtes. Nous vous informons que tous les produits courrier (enveloppes pré-timbrees, paquets, timbres) sont en vente au Multiple Rural.

LA GENDARMERIE :

Brigade de Roumazières : 05 45 71 30 02

Accueil du public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

DÉCHETTERIE de MONTEMBŒUF :

Tél. 05 45 65 20 19

Horaires d'ouverture :

• Lundi de 9h à 12h et 14h à 18h,

• Mardi fermée,

• Mercredi 9h à 12h. Fermée l'après-midi

• Jeudi fermée le matin. L'après-midi de 14h à 18h

• Vendredi fermée,

• Samedi 9h à 12h et 14h à 18h.

• dimanche fermée.

Déchetterie de La Rochefoucauld - Tél. 05 45 62 39 80)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

Déchetterie de Chasseneuil - Tél. 05 45 39 94 49

Lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h et

mercredi 14h-18h

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, situé à Rivières et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires. Pour les familles intéressées par le CLSH de Rivières, contacter la communauté de communes Bandiat Tardoire (Tél. : 05 45 63 00 01). Les personnes souhaitant participer au CLSH de Montembœuf peuvent joindre Fabrice RE, coordonnateur du Projet Educatif d'Animation Local à l'AAEP de Montembœuf (Tél. : 09 60 13 13 51).

ADMR Service à la personne :

Pour tous renseignements sur les différents services proposés par l'ADMR, contactez notre référent communal, Francis PRECIGOUT au 05 45 62 12 24.

édito

L'année 2015 restera une année qui aura marqué nos esprits. Paris, La France ont été touchés en janvier puis en novembre par de terribles attentats qui ont fait près de 150 morts. Nous ne devons pas pour autant céder à ces fanatiques. Nos territoires, notre commune doivent continuer à perpétuer les valeurs de la France qui sont « la liberté, l'égalité et la fraternité ».

2015 a connu des changements importants pour notre commune :

- L'embauche d'un contrat aidé de 20h/semaine en avril qui a permis de réaliser en interne la réfection du bâtiment situé au stade.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux se sont terminés en septembre et l'aménagement de la traversée du bourg sur la RD 162 a commencé mi-décembre. Vous pouvez donc constater que ce dossier est suivi de près. C'est Jacques Bely, mon 1er adjoint qui pilote le chantier. Merci Jacques d'avoir accepté cette mission. La première phase devrait se terminer en février/mars, la fin de l'aménagement est prévue pour cet été 2016. Une partie du bourg se trouve donc sans éclairage, et cela pour plusieurs semaines. Je vous demande donc d'être vigilants lors de vos déplacements.

Franck Truffandier, notre agent communal nous a quitté en fin d'année pour un poste à temps plein sur la commune de Vouthon. Je tiens à le remercier pour l'excellent travail qu'il a réalisé pour notre commune et je lui souhaite bon vent. Afin de pallier à son remplacement, le conseil municipal a décidé de créer un emploi avenir à 35h sur une durée maximale de 3 ans. Une aide substantielle de 75 % est apportée par l'état. Le coût pour cet emploi est inférieur au contrat précédent de 20h en CDI. C'est Florian Leclerc qui a été retenu pour ce poste. Ceci va permettre de libérer du temps à Gilbert Gaillard qui va pouvoir ainsi continuer la réhabilitation de nos bâtiments communaux. Nous devons rester dans cette dynamique en continuant à bien entretenir nos routes, chemins, hameaux sans oublier notre bourg.

Au 1^{er} janvier 2016, le décompte officiel de l'INSE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) est de 461 habitants pour Saint-Adjutory. Depuis plusieurs années, notre population ne cesse d'augmenter (pour mémoire, nous étions 338 en 2007). Nous devons rester attractifs en maintenant notre qualité de vie sur notre territoire. Pour ce faire, il est devenu indispensable de mutualiser nos moyens avec des communes voisines. Nous travaillons maintenant avec Yvrac&Malleyrand et Montembœuf.

Comme vous pouvez le constater, une année 2015 dense et 2016 sera une année de transformation pour une partie de notre bourg. Nous venons également de faire l'acquisition du terrain en face du cimetière. Un parking sera fait au printemps afin de faciliter le stationnement.

En ce début de nouvelle année, en mon nom, celui du conseil municipal et de notre personnel communal, je vous souhaite à vous et vos proches, une excellente année 2016, qu'elle soit synonyme de santé, bonheur, épanouissement personnel mais aussi de PAIX.

Bien à vous.

Votre maire
Patrice Boutenègre

Le mot du 1^{er} adjoint

Élu depuis avril 2014, je m'emploie à diriger les nombreux travaux de voiries, bâtiments communaux, aménagements divers avec une organisation rigoureuse et une dose d'efficacité. Des résultats visibles ne font qu'amplifier le dynamisme créé pour le bien-être de tous.

Pour améliorer la qualité de son réseau moyenne tension (20 000 volts), ERDF procède à son enfouissement du côté Est de la commune, dont la zone est particulièrement boisée. Aucun impact financier pour la commune, la charge est prise à 100% par ERDF.

Après l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, les travaux de la 1^{ère} phase de réalisation de l'aménagement du bourg se poursuivent. Pour limiter la vitesse sur la RD 162, une signalisation importante a été mise en place pour la sécurité de tous. Merci de la respecter. Les travaux prévus pour 2016 : Au stade, les deux vantaux du bâtiment seront changés prochainement, ainsi qu'un aménagement pour les handicapés afin de respecter la loi en vigueur. La salle des fêtes du côté Nord va voir ses boiseries rénovées et repeintes.

Tous ces travaux génèrent quelques nuisances. Pour toutes réclamations ou mécontentements, merci de me contacter au 06 81 53 54 38.

Jacques Bely

Directeur de
la publication :
Patrice Boutenègre

Réalisation :
Georgia Shriane,
Claude Marsaud,
Jacques Bely,
Johanna Furgalska
Patrice Boutenègre
Valérie Guédon

Impression :
Imprimerie Mediaprint
en 250 ex

Comptes rendus des séances du conseil municipal

17 JUILLET 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, P. CHAMBON, G. SHRIANE, M. CHATEAU, HUBERT P, GUEDON V., DAMBIER J-E, FURGALSKA J., BONNIN P, BARRIBAUD P-L
Secrétaire de séance : J. FURGALSKA
Approbation du compte-rendu du 18/06/2015 à l'unanimité.

Révision des tarifs de redevance d'assainissement collectif

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs applicables pour la redevance et la consommation du service assainissement collectif sont actuellement de 44,17€ HT pour l'abonnement et de 0,765€ HT par m³ d'eau consommée. M. le Maire propose une augmentation de 2% de ce tarif à partir du 01/01/2016. L'abonnement serait de 45,05€ HT et la consommation par m³ de 0,781€ HT. Le forfait instauré pour faible consommation (inférieur ou égal à 20 m³) actuellement de 15,45€ HT serait de 15,76€ HT au 01/01/2016. Le forfait instauré pour la consommation élevée (supérieur ou égal à 100 m³) actuellement de 77,28€ HT serait de 78,83€ HT. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation de 2% pour l'abonnement, la consommation par m³, le forfait pour faible consommation et le forfait pour la consommation élevée au 01/01/2016.

Actualisation du montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif

M. le Maire propose au conseil municipal de réactualiser le montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, et perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place des collecteurs et édifiées postérieurement à la mise en service du

réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement. Il rappelle qu'il avait été révisé au 1^{er} janvier 2015. Cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de porter le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1 657,32 € HT soit 1 988,79 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2016 soit une augmentation de 7%.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Catherine BRUIMAUD a passé l'examen professionnel d'avancement de grade d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe avec succès. Elle est dorénavant inscrite sur la liste des candidats admis à cet examen. M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe. Cette promotion sera effective au 1^{er} août 2015 suivant l'avis de la CAP du Centre de Gestion. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal accepte la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe.

Demande de subvention voyage scolaire

M. le Maire rappelle au conseil municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Un élève du collège Jean Rostand de La Rochefoucauld a participé à un voyage à Madrid du 18 au 25 avril 2015. La participation familiale est de 276 €, la subvention serait de 60 € attribuée à Jordy FALAIS. Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au collège Jean Rostand de La Rochefoucauld pour la somme de 60 € pour le voyage à Madrid.



Informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un conseil municipal extraordinaire aura lieu le jeudi 23 juillet pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de l'aménagement du bourg suite à l'ouverture des plis qui se fera lundi 20 juillet 2015 en la présence du cabinet ERI.

M. le Maire informe le conseil municipal que Calitom nous demande de faire un point de regroupement pour déposer des bacs d'ordures ménagères rue des Fontaines afin de ne plus avoir besoin de faire des manœuvres sur les terrains privés, (marches arrières) conformément à la législation. M. le Maire propose aux élus de réfléchir et d'en reparler lors d'un prochain conseil tout en ayant une crainte que cela devienne un dépôt comme au cimetière.

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en lumière de l'église qui sera envoyé avant la fin juillet au SDEG. Si acceptation du dossier, le projet sera financé en totalité pour la mise en lumière des sites communaux classés ou remarquables par le SDEG.

M. le Maire informe le conseil municipal que le restaurant La Bellone souhaite rafraîchir la salle du restaurant et réaliser quelques travaux concernant la VMC et les convecteurs qui sont désuets. M et Mme Gémot souhaiteraient une participation financière de la commune. M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer. Accord à l'unanimité pour une participation selon les devis qui seront présentés. A ce titre, un devis pour cacher les tuyaux de chauffage a été réalisé. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une aide de 50% du prix soit 500 €.

Mme Shriane informe le conseil municipal que concernant la petite enfance, l'association l'Ah Toupie pourrait intervenir à partir de septembre pour une séance hebdomadaire auprès des jeunes parents, assistantes maternelles pour créer un univers *petite enfance 0-3 ans* sur la commune. Une subvention de la commune pourrait

permettre de financer l'intervention de l'Ah Toupie ainsi qu'une demande d'aide auprès de la communauté de communes Bandiat-Tardoire. M. le Maire propose de prendre un rendez-vous avec le président de la CDC M. Brouillet et de refaire un point au prochain Conseil Municipal. Accord à l'unanimité

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faudrait faire l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes. Demande de devis en cours.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point sur les finances sera fait au conseil municipal d'octobre.

17 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, FURGALSKA J, BARRIBAUD P-L.

Absents excusés et pouvoirs : BELY J. pouvoir à P. BOUTENEGRE, CHATEAU M. pouvoir à P. HUBERT, BONNIN P. pouvoir à P-L BARRIBAUD

Secrétaire de séance : J-E. DAMBIER

Approbation des compte-rendus du 17/07/2015 et 23/07/2015 à l'unanimité.

Validation du rapport du SIAEP de Montembœuf

M. le Maire expose au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de la commune 2014 regroupant les tarifs, la consommation. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de la commune.

Validation de la convention avec le club de football de Saint-Adjutory

M. le Maire indique au conseil municipal, qu'une association de football s'est créée sur la commune de Saint-Adjutory représentée par M. JAHAN. M. le Maire propose une convention de mise à disposition du terrain de football et de ses annexes à titre gratuit pour la période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

L'association de Football aura à sa charge le maintien en condition du local vestiaire, des sanitaires, des buts. La tonte et les charges courantes restent à la charge de la commune. En revanche, aucune subvention ne sera versée à l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du terrain de football à titre gratuit et autorise M. le Maire à signer la convention avec M. JAHAN le Président de l'association de football de Saint-Adjutory.

Délibération autorisant la validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au diagnostic ERP (Établissements Recevant du Public) réalisé en 2012 par le cabinet Qualité Consult Sécurité, la commune a l'obligation d'établir un agenda de mise aux normes accessibilité (Ad'AP) qui doit être déposé avant le 27 septembre 2015. Les différentes non-conformités listées dans ce diagnostic concernant la mairie, la salle des fêtes, le restaurant, le stade, le cimetière, l'église ont été étudiées et les travaux ont été estimés et planifiés sur les six ans à venir (délai maximum autorisé). Des prestations en régie seront réalisées par nos agents communaux afin de limiter les frais. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité annexé à la présente délibération et autorise M. le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda auprès de la Préfecture et à procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Délibération pour les travaux du restaurant La Bellone

M. le Maire informe le conseil municipal que M et Mme Génot, lors d'un courrier du 13 juillet, souhaitent une participation financière de la commune afin réaliser les travaux pour cacher toute la tuyauterie dans la salle du restaurant. Lors du conseil municipal du 17 juillet 2015 en informations diverses, les élus avaient va-

lidé une aide à hauteur de 50%. Les travaux réalisés, M. et Mme Génot ont fait parvenir la facture en mairie, le montant est de 1 116 € TTC. Accord à l'unanimité pour une participation de 500€. M. le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme Génot signalaient aussi dans leur courrier que la VMC du restaurant était défectueuse et que trois convecteurs de la partie habitation étaient désuets. M. le Maire rappelle que ces travaux sont normalement à la charge du locataire. Vu qu'ils sollicitent rarement nos besoins, la commune prend à sa charge exceptionnellement ces réparations. Trois entreprises ont répondu favorablement à cette demande :

*L'une pour un montant unitaire HT de 1 021,93 € .

*La seconde pour un montant unitaire HT de 1 417,00 € .

*La troisième pour un montant unitaire HT de 1 540,27 € .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise GACON pour un coût total HT de 1 021,93 € soit 1 141,50 € TTC et autorise M. le Maire à commander les travaux.

Délibération pour les travaux de raccordement à l'assainissement collectif de M. ROLLAND

M. le Maire informe le conseil municipal que M. ROLLAND vient d'achever la construction de son pavillon situé rue des Puits. Il a fait sa demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif. La commune doit faire installer une boîte de branchement en limite de propriété.

Des devis ont été demandés :

*L'une pour un montant unitaire HT de 1 040,00 € .

*La seconde pour un montant unitaire HT de 1 135,00 € .

*La troisième pour un montant unitaire HT de 1 090,00 € .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise ARSICAUD pour un coût total HT de 1 040,00 € soit 1 248,00 € TTC et autorise M. le Maire à commander les travaux.

Demande de subvention voyage scolaire

M. le Maire rappelle au conseil municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Un élève du collège de Montembœuf a participé à un voyage au Chambon du 22 au 25 juin 2015. La participation familiale est de 102,56 €, la subvention serait de 30,77 € attribuée à Félix SHRIANE.

Le conseil municipal décide à dix voix pour le versement de subvention au collège de Montembœuf pour la somme de 30,77 € pour le voyage au Chambon à Eymouthiers. Mme SHRIANE, concernée, n'a pas participé au vote.

Informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que le curage des fossés va pouvoir commencer en mutualisation avec la commune d'Yvrac d'ici la fin septembre.

M. le Maire informe le conseil municipal que la section « Los Vironaires » de l'association AAEP donne des cours de danses traditionnelles les mardis tous les 15 jours à la salle des fêtes de Saint-Adjutory de 20h à 22h à partir de septembre.

M. le Maire informe le conseil municipal que beaucoup de camions empruntent la voie communale n° 2 des Mas direction Chasseneuil. Il souhaiterait limiter le passage des camions de plus de 19 tonnes. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir à cette modification.

M. le Maire donne la parole à Mme SHRIANE concernant les ateliers d'éveil nouvellement créés sur la commune. Jeudi 17 septembre de 9h30 à 12h a eu lieu le premier rassemblement. Quatre petits enfants étaient présents. L'Ah Toupie a mis à leur disposition toutes sortes de jeux d'éveil. M. le Maire et Mme SHRIANE ont eu un rendez-vous avec le président de la CDC M. Brouillet afin de faire la demande de subvention qui permettrait de financer l'intervention de l'Ah Toupie. C'est à l'étude.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un point sur les finances sera fait au prochain conseil municipal d'octobre.

15 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, CHATEAU M, HUBERT P, FURGALSKA J, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Absents excusés et pouvoirs : SHRIANE G. pouvoir à P. BOUTENEGRE, GUEDON V. pouvoir à P. HUBERT, DAMBIER J-E. pouvoir à M. CHATEAU

Secrétaire de séance : M. CHATEAU
Approbation du compte-rendu du 17/09/2015 à huit voix pour et trois abstentions (les trois élus absents lors du conseil du 17 septembre).

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la validation de la convention de mutualisation de moyens avec la commune de Montembœuf. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Validation de la convention de mutualisation de moyens avec la commune de Montembœuf

M. le Maire expose au conseil municipal que vu la baisse des dotations, des aides aux communes, il serait souhaitable de mutualiser le prêt de matériels et d'agents avec la commune de Montembœuf. M. le Maire donne lecture de la convention qui va être mise en place. M. le Maire demande aux élus de se prononcer. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal valide la mise en place de la convention avec la commune de Montembœuf et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Bilan budgétaire au 30 septembre 2015

M. le Maire présente au conseil municipal la situation budgétaire par chapitres au 30 septembre 2015 : il en expose les dépenses engagées et les recettes perçues. Avec les recettes à percevoir d'ici la fin de l'année, la situation est globalement satisfaisante, aucun chapitre budgétaire en dépenses ne présente d'anomalie. Les crédits présentés en investissement restent disponibles pour les travaux encore possibles en fin d'année et pourront le cas échéant être reportés en 2016.

Validation d'achat de panneaux signalétiques pour réserve incendie

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire de mettre un panneau signalétique de point d'incendie normalisé par les pompiers pour puisage d'eau sur trois sites de la commune (au bord de la Tuilerie, aux Ets Chambon, et chez M. Delage aux Mas). Trois entreprises ont répondu favorablement à cette demande :

*L'une pour un montant unitaire HT de 94,50 € .

*La seconde pour un montant unitaire HT de 195,00 € .

*La troisième pour un montant unitaire HT de 159,40 € .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise DECLIC Publicité pour un coût total HT de 94,50 € soit 113,40 € TTC et autorise M. le Maire à commander les panneaux.

Renouvellement du contrat CAE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que M. Jonathan EPARDEAU est en CAE depuis huit mois, à raison de 20 heures par semaine. Son contrat arrive à échéance au 30 novembre 2015. M. Bely et M. le Maire souhaitent reconduire pour 12 mois M. Jonathan EPARDEAU. M. le Maire demande l'avis aux conseillers. A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de renouveler le contrat CAE de M. Jonathan EPARDEAU pour douze mois supplémentaires dans les mêmes conditions, et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Achat et vente des terrains communaux de La Bellone et de M. Delage.

M. le Maire expose au conseil municipal que Monsieur et Madame Didier DELAGE se proposent de céder à la commune les parcelles cadastrées commune de Saint-Adjutory, section B numéro 578, pour une contenance de 21a 30ca (parcelle située en face du cimetière), et section ZD numéro 17 pour une contenance de 11a 35ca (parcelle située au stade), ces parcelles étant évaluées à la somme globale de sept mille quatre cent euros (7 400

euros) et de recevoir en échange de la Commune de Saint-Adjutory, des parcelles situées dans la Vallée de la Bellone, et cadastrées section B numéros 839, pour une contenance de 17a 20ca, numéro 840 pour une contenance de 9a 50ca, numéro 841 pour une contenance de 10a 70ca, numéro 842 pour une contenance de 35a 70ca, numéro 843 pour une contenance de 28a 70ca, et numéro 1429, pour une contenance de 1ha 45a 12ca, soit une contenance totale de 2ha 46a 92ca ; ces parcelles étant évaluées à la somme globale de sept mille quatre cent euros (7 400 euros). De telle sorte que cet échange sera fait sans soulte de part et d'autre.

M. le Maire expose que Monsieur et Madame Didier DELAGE se proposent de prendre à leur charge la totalité des frais d'acte. M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cet échange.

Le conseil municipal (neuf voix pour et une voix contre) approuve cet échange, autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer l'acte authentique d'échange. Cet acte sera reçu par Me DAMBIER-COUPILLAUD, lequel n'a pas participé au vote.

Décision modificative pour travaux VMC du restaurant la Bellone

M. le Maire rappelle au conseil municipal, que pour effectuer les travaux sur la VMC du restaurant de La Bellone, il convient de diminuer le compte 2151 :- 1 200.00 € et d'augmenter le compte 2135 :+ 1 200.00 €
Accord à l'unanimité.

Limitation tonnage de la VC n°2 entre la RD n°60 et n°62

M. le Maire informe le conseil municipal, que beaucoup de camions empruntent la voie communale n° 2 des Mas en direction de Chasseneuil. Il souhaiterait limiter le passage des camions de plus de 19 tonnes sauf pour les riverains. M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir réfléchir à cette modification. De son côté, il va se renseigner auprès de l'ADA de La Rochefoucauld pour le tonnage qui serait le mieux approprié pour cette voie communale et au

prochain conseil municipal un arrêté sera rédigé.

Informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Shriane lui a remis un bilan de l'atelier d'éveil, les effectifs sont en progression à savoir 18 enfants et 10 parents étaient présents lors du dernier atelier. Il y avait des enfants des communes de Chazelles, Rivières, Massignac, La Rochefoucauld. Il remercie Mme Shriane pour son implication et pour la prise d'initiative plus que positive pour la création de cet atelier.

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Franck Truffandier quittera la commune de Saint-Adjutory au 31 décembre 2015 car la commune de Vouthon le titularisera à plein temps à partir de début janvier 2016. M. le Maire propose donc de prendre un autre CAE ou un emploi d'avenir. Les demandes de candidatures se feront auprès de pôle emploi et il sera décidé lors du prochain conseil municipal de créer un poste de CAE ou d'emploi avenir.

M. le Maire informe le conseil municipal que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre et demande de bien vouloir donner les disponibilités de chacun pour effectuer une permanence.

M. le Maire annonce au conseil municipal que le club de football de Saint-Adjutory jouera contre Agris dimanche 25 octobre à partir de 15h. A l'issue de ce match, le conseil municipal offrira un verre de bienvenue et d'encouragement à cette nouvelle équipe et aux administrés qui viendront soutenir ce nouveau club.

19 NOVEMBRE 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, CHATEAU M, HUBERT P, FURGALSKA J, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Secrétaire de séance : P. HUBERT

Approbation du compte-rendu du 15/10/2015 à l'unanimité.

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

M. le Maire expose au conseil municipi-

pal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui a été présenté par M. le Préfet le 12 octobre 2015, modalités de mise en œuvre suite au vote de la loi NOTRe. Le projet a été transmis à toutes les collectivités pour avis. Les objectifs sont les suivants :

- création d'EPCI à fiscalité propre dont les périmètres correspondent aux bassins de vie,
- un seuil de population des EPCI à fiscalité propre de 15000 habitants au minimum
- la suppression des doublons afin de réduire le nombre de syndicats,
- un accroissement de la solidarité financière

Le projet propose une nouvelle structuration du territoire de la Charente autour de 6 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération à constituer à partir des communautés existantes. Concernant l'analyse au regard des objectifs de fusion des communautés de communes Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord, les 2 CC appartiennent au pays d'Horte et Tardoire depuis 1982, partagent le même contrat régional de développement durable. Ce nouvel EPCI regrouperait 29 communes, représenterait une population de plus de 21000 habitants et resterait la plus petite communauté de communes de la Charente. Cela entraînera une réduction du nombre des syndicats de communes et mixtes, une rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable. M. le Préfet de la Charente arrêtera ensuite le schéma définitif avant le 31 mars 2016. M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré à dix voix pour et une abstention, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Validation de la convention défense incendie pour trois propriétaires

M. le Maire informe le conseil municipal que pour d'utiliser les points d'eau référencés sur la commune,

pour combattre un incendie par les sapeurs-pompiers, il convient de mettre en place une convention afin d'autoriser le SDIS pour puisage sans restriction, accès et passage de véhicules d'incendie sur des propriétés privées. Concernant l'accès à la réserve des Tuileries Lambert, des travaux d'aménagement sont à prévoir (butée d'arrêt pour les camions, cordage en proximité de la réserve). Il en sera de même pour le point d'eau de M. Delage. Le SDIS a demandé à la commune de réaliser des travaux d'empierrement du chemin d'accès de M. Delage, qui seront imputés au budget 2016. Pour l'accès à la réserve des Ets Chambon, aucun travaux n'est à réaliser. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer la convention avec les propriétaires.

Limitation de tonnage sur la VC n°2 entre les RD n°60 et 62

M. le Maire informe le conseil municipal, que suite à un entretien téléphonique avec l'ADA de La Rochefoucauld, il serait possible de limiter le tonnage sur la VC n°2. Les camions empruntent la voie communale n° 2 des Mas en direction de Chasseneuil car ils sont dans l'impossibilité pour certains de tourner au carrefour « Chez Patarin ». L'ADA a déjà renforcé ce carrefour mais il souhaiterait l'aménager, l'élargir davantage, ils vont en faire la demande auprès de leur service travaux. Cet aménagement ne se fera pas avant 2016. De plus, M. le Maire propose de rencontrer les riverains de la VC n°2, afin de savoir si les camions causent toujours des nuisances. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir reporter cet arrêté en attendant la réponse de l'ADA et des riverains.

Validation des travaux FDAC 2016

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition de prix du Cabinet ERI suite à la visite de chantier avec M. Bely pour les travaux FDAC 2016 suivants :

- Chantier n° 1 : La VC n° 102 route d'Étampes à l'Épardelière
- Chantier n° 2 : La VC n° 104 à l'Épardelière

- Chantier n° 3 : La VC n° 111 du Petit Ménieux et de la Fontaine Pipeau
Ces travaux sont intégrés au programme FDAC 2016 de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire. Le montant des travaux s'élèverait à 22 129,79 € HT. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce devis. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal accepte le programme FDAC 2016 tel qu'il est proposé ci-dessus, autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

Révision de la taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la taxe d'aménagement destinée à financer les équipements publics nécessités par l'urbanisation a été mise en place en 2011. Pour la part communale, dans les communes non dotées de PLU ou POS cette taxe peut être instituée par délibération du Conseil Municipal. La taxe d'aménagement est appliquée sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe est basée sur la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations. La valeur des aménagements et installations est déterminée forfaitairement en fonction du type de travaux. Des exonérations ainsi qu'un abattement de 50% applicable sur ces valeurs dans certains cas sont possibles. Le taux de la taxe d'aménagement peut être fixé entre 1% et 5%. En 2014, le taux voté était maintenu à 1%. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou sur une éventuelle hausse du taux.

Après en avoir délibéré à dix voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux à 1,3% à partir du 1^{er} janvier 2016

Attribution de la prime IAT

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 13 novembre 2014 il a été décidé d'attribuer un régime indemnitaire aux adjoints administratifs et techniques, de catégorie C, de la collectivité. M. le Maire propose de maintenir l'IAT (Indemnité d'Administration et de technicité) et l'enveloppe attribuée

reste inchangée à 1600€ à répartir aux quatre agents en tenant compte du montant de référence et du temps de travail. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal accepte d'attribuer l'IAT aux agents pour un montant annuel de 1600€, décide de verser cette indemnité annuelle en décembre, décide que cette indemnité fera l'objet d'un réajustement automatique lorsque les taux, le montant de référence seront revalorisés ou modifiés par texte réglementaire et charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Informations diverses

Mme Shriane présente au Conseil Municipal le site WEB de la commune. Le Conseil Municipal approuve la maquette. La mise en ligne devrait être possible fin d'année, voire début 2016 au plus tard.

M. le Maire propose au conseil municipal de positionner les dates des prochaines réunions de conseils pour début 2016.

M. le Maire demande au conseil municipal de se positionner pour les permanence des élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre prochain selon les disponibilités de chacun.

M. le Maire propose au conseil municipal de reporter au budget de 2016 l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a obtenu un rendez-vous le vendredi 11 décembre avec le Sous-Préfet de Confolens pour lui exposer le dossier de l'aménagement du bourg « 2^e tranche » afin de prévoir les subventions pour 2016.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 10 janvier 2016.

10 DECEMBRE 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, FURGALSKA J, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L

Absents excusés et pouvoirs : CHATEAU M. pouvoir à P-L BARRIBAUD, SHRIANE G. pouvoir à BOUTENEGRE P

Secrétaire de séance : P. BONNIN

Approbation du compte-rendu du 19/11/2015 à l'unanimité

M. le Maire propose de rajouter à

l'ordre du jour le contrat de location pour les terrains de La Bellone. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Création d'un poste emploi-avenir

M. le Maire expose au conseil municipal que notre agent Franck TRUFFANDIER sera titularisé au 1^{er} janvier 2016 à plein temps à la mairie de Vouthon. Afin de palier à sa mutation, M. le Maire suggère d'embaucher un jeune en emploi-avenir en CDD de 35 heures en contrat de 12 mois (renouvelable deux fois, sous conditions, dans la limite de 3 ans). La prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute versée au salarié est de 75% sur la base d'une liste de publics prioritaires, pas d'indemnité de fin de contrat à verser. A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la création d'un poste en emploi-avenir dans les conditions énoncées, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au recrutement d'un emploi-avenir.

Recrutement d'un jeune en emploi-avenir

M. le Maire présente au conseil municipal M. Florian LECLERC, candidat retenu suite aux entretiens réalisés le vendredi 27 novembre et le vendredi 04 décembre. M. le Maire suggère de l'embaucher en contrat emploi-avenir à compter du 1^{er} janvier 2016, à raison de 35 heures par semaine pour 12 mois, renouvelable, sous conditions, dans la limite de 36 mois. La période d'essai est d'un mois. La prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute versée au salarié est de 75%, pas d'indemnité de fin de contrat à verser. A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de recruter de M. Florian LECLERC dans les conditions énoncées, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2016

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'une note d'information a été envoyée aux communes par le ministère de l'intérieur le 27/11/2015 relative au cadre juridique de la dissolution des centres communaux d'action sociale (CCAS), tel issu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant

nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe). Cette note insiste sur les points suivants :

- Une commune de moins de 1 500 habitants peut dissoudre un CCAS par simple délibération du conseil municipal (art. L 123-4 du code de l'action sociale et des familles). Lorsque le CCAS a été dissous, soit la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demandes de RSA et de domiciliation.
- La commune doit transférer obligatoirement ces attributions vers le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) lorsque celui-ci existe.

La communauté de communes Bandiat-Tardoire ne disposant pas d'un CIAS, il revient à la commune d'exercer directement les attributions qui étaient dévolues au CCAS de la commune.

La commune peut intervenir dans le cadre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence...). M. le Maire précise qu'il n'existera plus de budget CCAS en 2016 et qu'une ligne de trésorerie sera créée au compte 4725 sur le budget commune 2016. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette dissolution.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS dans les conditions énoncées, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Validation de l'aménagement du bourg - 2^e tranche

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'estimation de cet aménagement du bourg s'élève à un montant de 535 066 € HT soit 642 079,20 € TTC et la répartition de la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour un montant total de 24 720 € HT soit 29 565,12 € TTC. M. le Maire informe le conseil municipal que l'estimation des travaux de la 2^e tranche qui sera effectuée 2^e trimestre 2016 s'élève à un montant de 265 817,60 € HT soit 318 981,12 € TTC dont 4 642,60 € HT de frais d'études et 15 640 € HT de bande de roulement sur la RD162. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal valide le projet estimé à 318 981,12 € TTC avec les frais d'études pour les travaux de la

2^e tranche, et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire, et à demander les subventions auprès du Conseil Général, de la Région, du Parlement et de l'État .

Contrat de location pour les terrains de La Bellone

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une partie des terrains de La Bellone ont été échangés (2ha 46a 92ca) avec deux terrains à M DELAGE, domicilié à Saint-Adjutory. L'autre partie des terrains, d'une superficie de 3ha15a23ca, seront loués à M. DELAGE pour 1ha 97a 81ca et à M. TARDIEU pour 1ha 17a 42ca . Il convient de signer un contrat de location pour une durée d'un an. Le montant de la location sera fixé au prix en vigueur du quintal/l'hectare multiplié par 4 quintaux/ha et par la superficie. Le loyer sera payable à terme échu par émission d'un titre de recette pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

A l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'établir un contrat de location avec M. DELAGE et M. TARDIEU pour les terrains de La Bellone dans les conditions énoncées, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents

Informations diverses

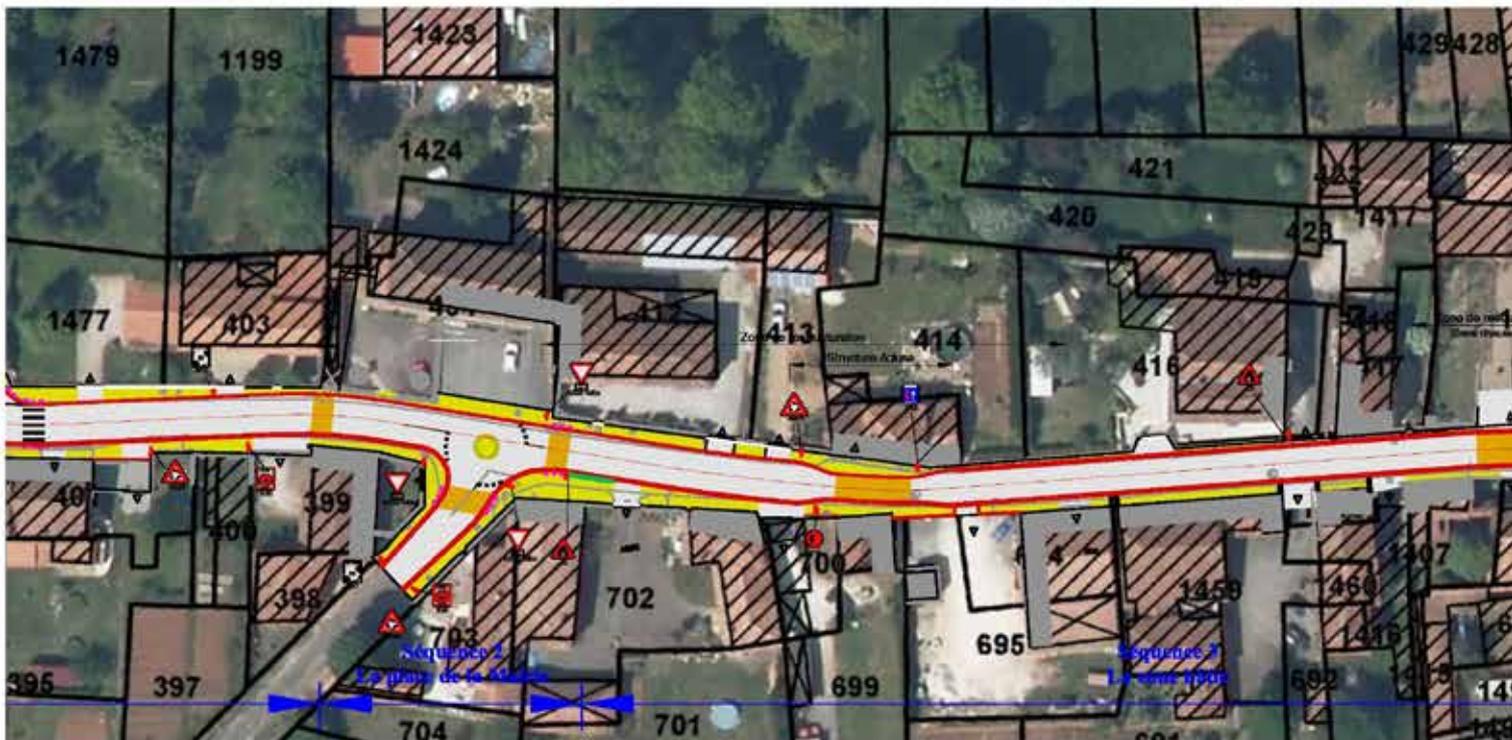
M. le Maire propose au conseil municipal de positionner la date du repas des aînés au dimanche 3 avril 2016.

M. le Maire informe le conseil municipal que deux communes seraient intéressées aussi par l'achat de défibrillateurs. Nous allons nous rapprocher de la CDC Bandiat-Tardoire pour connaître le fournisseur qui a équipé certaines communes et négocier le prix pour un achat groupé.

M. le Maire informe le conseil municipal que le SDEG a rejeté notre demande de mise en lumière de l'église, car le site n'est pas classé. M. le Maire signale qu'un courrier de mécontentement a été envoyé au SDEG.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un RDV a été pris pour le vendredi 11 décembre avec le Sous-Préfet de Confolens pour lui exposer le dossier de l'aménagement du bourg « 2^e tranche » afin de prévoir les subventions pour 2016.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 10 janvier 2016.



BILAN SUR LES TRAVAUX

PARLONS ENTRETIEN VOIRIE

Après un mois d'août humide, l'herbe a enfin repoussé à la grande joie de nos paysans. Par contre nos cantonniers, eux, se sont affairés pour entretenir notre commune.

Le sentier de La Bellone et ses abords, très appréciés par la population locale ainsi que par les touristes, représente une charge de travail importante. Cela n'a pas empêché de recevoir de

nombreuses marques de satisfactions pour la bonne tenue de cet endroit. Nos nombreux villages ne sont pas oubliés par un passage régulier de nos agents d'entretien, en constante amélioration pour satisfaire au mieux notre population.

Grâce à la mutualisation avec la commune d'Yvrac qui possède un tractopelle, les fossés en amont de l'Eparde-lière ont été refaits. Avec la commune de Montembœuf, nous avons pu faire du point à temps (goudron caillou

diorite et compacteur) avec un impact économique très important. Les trous et les endroits de la route très abimés ont été réparés cette année 2015.

A l'approche de l'hiver, nous allons continuer de réparer les chemins et d'élaguer les bords de route : encore trop de bois morts, de lierres et branches dangereuses.

Nous avons une belle commune et continuons à œuvrer pour qu'elle le reste.

Et si vous passiez au verre ?

Attention, les sacs noirs contenant du verre ne sont plus collectés !



Il reste dans nos poubelles 7 kg de verre non triés/hab/an.

calitom N° vert 8 000 500 429 www.calitom.com ECO EMBALLAGES

Tri : tenez-vous prêts



Les consignes de tri des emballages recyclables vont changer. A partir de 2016, la famille des plastiques acceptés dans les sacs jaunes s'agrandit. Depuis le lancement en 2000, seuls les bouteilles et flacons étaient autorisés pour des raisons techniques et financières liées aux filières de reprise des matériaux.

Désormais, les plastiques souples comme les films entourant les bouteilles, les sacs plastiques, les sachets alimentaires... ainsi que les plastiques rigides comme les pots de yaourt, de crème, les boîtes de confiserie, les barquettes polystyrène... sont acceptés.

Grâce aux efforts de tous, avec la réduction des déchets par le compostage, les poules, l'accès aux déchèteries : il restera peu d'ordures ménagères résiduelles.

Début 2016, les informations pratiques concernant ce changement seront communiquées dans la presse, le magazine de Calitom, de nouveaux guides du tri. Pour en savoir un peu plus dès à présent, les consignes ont été mises à jour sur les sacs jaunes.

Si le recyclage vous intéresse particulièrement ou par simple curiosité, venez visiter le centre de tri départemental Atrion (à Mornac) : renseignements et inscription gratuite au 0800 500 429 de Calitom, service public des déchets (www.calitom.com).

LA MUTUALISATION AVEC DES COMMUNES VOISINES

L'année 2015 aura été pour notre commune une année basée sur la coopération. Avec des dotations d'état en baisse, nous devons impérativement apprendre à travailler ensemble si nous voulons garder ce maillon si important pour tout le monde, qui est la commune.

La commune de St Adjutory a signé une convention de mutualisation des moyens humains et matériels avec Yvrac et Malleyrand. Ceci a permis, à moindre coût, de faire des travaux de voirie nécessitant un tractopelle dont dispose Yvrac. De notre côté, nous viendrons en aide avec notre tracteur et le rouleau compacteur.

La commune de St-Adjutory a également signé une convention avec Montembœuf. Des travaux de voiries nécessitant leur machine à goudron-

ner ont pu s'effectuer en diminuant énormément les dépenses. Nous leur viendrons en aide avec notre matériel communal.

Ne soyez donc pas surpris de voir des « têtes nouvelles » sur notre territoire communal avec nos agents communaux mais aussi de voir nos agents sur des communes voisines. C'est à notre avis en allant dans ce sens que nous arriverons à contenir au mieux nos dépenses, donc les impôts.

L'ATELIER D'ÉVEIL

Depuis septembre 2015, tous les jeudis matins pendant le temps scolaire, entre 9h et midi à la salle de fêtes, des petits avec leurs mamans/nounous partagent une matinée de jeux et d'activités ensemble. Cette initiative a eu beaucoup de succès et des retours très positifs : nous avons eu jusqu'à 17 enfants par séance, avec leurs adultes-accompagnateurs.

Cet Atelier d'Eveil est mis en place par la commune pour les petits de 0 à 3 ans, et leur accompagnateur/trice. Une participation aux frais d'assurance est demandée mais il n'y a pas d'autres frais. Les séances hebdomadaires sont gratuites. Il y a des jeux et activités pour tous les petits, y compris de motricité, un tapis pour les bébés, un coin cuisine, un tapis «voitures», une piscine à balles, et plein d'autres activités, avec un échange de matériel régulier, assuré par l'association «Ah Toupie» de Chazelles. Il y a aussi un petit goûter pour les enfants et les adultes.

Les séances vont reprendre après les fêtes, à partir du jeudi 7 janvier 2016. Tous les petits de St-Adjutory et d'autres communes (accompagnés d'un adulte) sont les bienvenus. Il n'y a pas d'obligation de rester pendant toute la séance ni de venir toutes les semaines.

Venez nous rejoindre pour vous changer les idées !



EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT

Quatorzième concours des villages fleuris

Comme chaque année, le jury est passé dans la commune, le bourg et les hameaux mi-juillet 2015. Les prix récompensant les fleurissements les plus harmonieux, seront remis lors des vœux du maire en janvier 2016. Préparé et organisé par Marcel Château, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a 14 ans. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, était accompagné également de Georgia SHRIANE, conseillère municipale, pour se déplacer dans tout le village, le bourg comme les hameaux à la fin de l'été.

A l'occasion de cette visite, ont été évaluées les propriétés (maisons, bâtiments, fermes, gîtes, ...) en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.

Et n'oubliez pas ! L'embellissement et le fleurissement du village au quotidien dépend aussi de vous tous. A chaque saison, des fleurs peuvent être plantées ou semées.

En automne/hiver, par exemple, ce sont plutôt les fleurs à bulbes comme les narcisses, les jonquilles, les crocus ou encore les tulipes qui sont plantées pour fleurir au printemps mais dès fin février selon le climat.

Au printemps, vous pouvez aussi semer le long de vos murs ou palissades au bord de la route, les fleurs des prés ou fleurs de jachère (coquelicots, marguerites,...) que l'on trouve facilement en sachet tout prêt et à un prix très abordable dans les jardineries ou coopératives.

Et en mai/juin, vous pouvez encore planter ou semer les géraniums, pétunias...

**Alors préparez vos plants
pour 2016 !**

NOS COMMÉMORATIONS EN 2015

Cette année, comme le veut la tradition, la commune a rendu hommage aux soldats « morts pour la France », Ces hommes qui ont donné leur vie pendant la première et la seconde guerre mondiale. Ainsi, le 8 mai et 11 novembre 2015 nous étions nombreux dans le cimetière de Saint-Adjutory.

Lors de la première commémoration, le nouvel étendard de la commune accompagnait le drapeau national, tous les deux animés par la légère brise chaude. Dans le printemps bien avancé, les chants des oiseaux se sont joints à la Marseillaise pour rendre hommage aux combattants. Les têtes grises, maintenant peu nombreuses, se sont rassemblées tout près du monument aux morts, plongées dans leurs souvenirs. A l'époque, en 1945, après cinq années de guerre ils étaient jeunes, certains étaient adolescents. Aujourd'hui, après soixante-dix ans, ce sont des octogénaires qui sont devant nous, les derniers témoins, les derniers passeurs de souvenirs. C'est à eux aussi que nous avons rendu hommage. Pour la deuxième commémoration, le 11 novembre les témoins directs n'étaient plus là. Ils se sont éteints, mais leurs enfants et leurs petits-enfants, avec les souvenirs et les documents précieusement gardés dans les archives familiales, transmettent la mémoire de la Grande Guerre : mémoire des combats, des souffrances, des destructions, des tragédies humaines. Les souvenirs terribles, mais aussi la mémoire d'héroïsmes, de dévouements, d'élans d'humanité.

Les deux événements se sont déroulés avec la présence de nos « petits ». Les enfants des écoles environnantes, accompagnés de leurs jeunes parents et des maitresses d'écoles ont déclamé, chanté, déposé les fleurs. Nous nous sommes retrouvés tous ensemble, les trois, quatre générations

confondues. Nous nous rassemblons aussi pour ça. Pour honorer et pour transmettre, pour que l'horreur n'arrive plus jamais !

Après, nous nous sommes réunis tous au pot de l'amitié, à la Salle des Fêtes. Les voix, les discussions, les échanges de souvenirs, mais aussi les demandes de nouvelles des uns et des autres ont rempli harmonieusement l'espace fraîchement rénové. A l'occasion du 11 novembre, une exposition illustrant les endroits des batailles, les cimetières au Nord de la France étaient préparés et présentés sur plusieurs panneaux. Jacky Merle, habitant de notre commune, un collectionneur de souvenirs, passionné d'histoire et membre de l'Association *Pour l'Histoire du Pays Rupificaldien* a prêté une partie de sa collection de cartes postales. Il les a aussi commenté et répondu aux nombreuses questions. C'était un grand moment de partage d'émotions et de l'apprentissage de l'histoire de la Grande Guerre.

A ce moment, nous ne savions pas que deux jours après, un autre événement allait bouleverser notre quotidien. Le soir du vendredi 13 novembre, une horreur se déroulait à Paris. Un nouvel attentat, commis au cœur de la France nous plongeait tous dans la stupéfaction et la douleur. Nous avons réalisé, à quel point le problème de la guerre et de la violence est actuel. Et pour que la mémoire persiste, il est indispensable de perpétuer tous les ans les rappels, les hommages à ceux qui ont donné leur vie pour



Commémoration du 8 mai



Commémoration du 11 novembre

la liberté. A la date du 11 novembre 1918, du 5 mai 1945 et du 7 janvier 2015 s'ajoute celle du 13 novembre 2015. Blessés, mais pas abattus, touchés par la douleur de nos amis, mais des inconnus aussi, nous avons, à la demande du Maire, Patrice Boutenegré, observé une minute de silence lors de notre Conseil Municipal du mois de novembre. Nous sommes plus que déterminés à défendre nos valeurs, les valeurs républicaines. Nous le faisons professionnellement par notre engagement dans le travail, en tant qu'élus lors de notre collaboration et nos délibérations au sein du conseil.



Au Nom de La Liberté*

Ils étaient cent vingt-neuf,
Cent vingt-neuf sont tués,
Ne comptâmes pas les autres,
Blessés, blessés, blessés.

Grand Stade et Bataclan,
Sur la terrasse d'un café,
Ils ont laissé leur vie,
Au nom de *Liberté*.

Ils vivront parmi nous,
Mémoire n'est pas mortelle,
Leurs noms jouent les cantates
Des pensées fraternelles.

Vivons, chantons, aimons,
La vie nous appartient,
Survivons-nous à la mort ?
L'oubli ? La Peur ? Sortons !

Sortons et sourions,
Exprimons nos pensées,
Contredire les horreurs
Des âmes-mortes insensées.

Nos yeux grands ouverts,
Regardons droit devant,
Marchons vers l'avenir,
La Marseillaise, chantons.

Ecrivons, dessinons,
Têtes hautes, tous beaux, tous fiers,
Nuit ne nous aura pas,
Apaisons notre colère.

Plantons roses rouges, tulipes,
Œillets, chrysanthèmes,
Barbarie inhumaine,
N'est pas thème du poème.

Notre création est là,
La vie reprend ses droits,
Nos enfants, ne fuyez pas,
Message d'espoir j'envoie...

*Après les attentats terroristes
de 13 novembre 2015 à Paris

NOTReFRANCE Réforme Territoriale

Loi NOTRe et Projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), élaboré par le Préfet en concertation avec les élus, vise les objectifs suivants :

- la création d'EPCI à fiscalité propre dont les périmètres correspondent aux bassins de vie
- un seuil de population des EPCI à fiscalité propre de 15 000 habitants au minimum
- la suppression des doublons afin de réduire le nombre de syndicats
- un accroissement de la solidarité financière.

Dans ce schéma, il est proposé une fusion entre notre communauté de communes Bandiat Tardoire (14333 habitants) et la communauté de commune Seuil Charente Périgord (7 495 habitants).

Éléments à l'appui de la fusion

Les deux communautés de communes appartiennent au Pays d'Horte et Tardoire et entretiennent des habitudes de travail depuis 1982. Elles partagent le même contrat régional de développement durable dont le terme est fixé en 2019.

Par ailleurs, afin de maintenir un accès de proximité à des services de santé en milieu rural, un pôle de santé, porté conjointement par des professionnels et des élus et ayant vocation à organiser et à mutualiser des compétences médicales sur un territoire donné, est en projet sur ce secteur. Il consiste en la construction de maisons de santé pluridisciplinaires, notamment sur Marthon et Montbron (maîtrise d'ouvrage - CC Seuil Charente Périgord) et sur Chazelles et La Rochefoucauld auprès de l'hôpital (maîtrise d'ouvrage - CC Bandiat Tardoire).

Conséquences sur les EPCI du territoire

- Suppression des 2 communautés de communes pour créer une nouvelle.
- Suppression du syndicat mixte de la Coulée d'Oc.
- Suppression de trois SIVOS (SIVOS Agris-La Rochette, SIVOS Marillac le Franc-Yvrac et Malleyrand, SIVOS Bunzac-Pranzac), en cas d'exercice des compétences scolaire et périscolaire, actuellement détenues par la communauté de communes de Seuil Charente Périgord.
- Le transfert obligatoire des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en 2018 et Eau en 2020 conduirait à la suppression du SIAH du Bandiat et de 3 SAEP (SAEP de Saint-Germain-de-Montbron, SAEP de Montbron-Eymouthiers, SAEP de Bunzac-Chazelles-Pranzac) dans l'hypothèse où leur périmètre n'évoluerait pas.
- Autres syndicats impactés indirectement : CALITOM, SDEG, SDITEC, syndicat mixte de la fourrière, syndicat mixte Charente Eaux, syndicat mixte du Pays d'Horte et Tardoire, syndicat mixte de Braconne et Bois blanc.

LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !

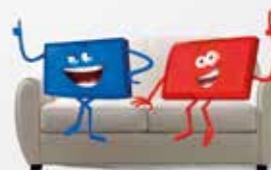
QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS
À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ
DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT,
À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !



Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne réseau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

VOTRE AGENCE MSA
VOUS ACCUEILLE
EXCLUSIVEMENT
SUR RENDEZ-VOUS



Pour un entretien personnalisé
un accueil sans attente
une étude complète de votre dossier
contactez le 05 46 97 50 50

LA MSA TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver dans la commune, n'oubliez pas de vous présenter en mairie afin de :

- vous faire recenser dans le fichier des habitants de Saint-Adjutory ;
- connaître les dates de ramassage des ordures ménagères ;
- vous procurer les dernières actualités de la commune, on vous remettra un bulletin municipal ;
- vous inscrire sur la liste électorale munis :
 - d'une carte d'identité.
 - d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile.

Bienvenue à SAINT-ADJUTORY !

APPEL AUX ENTREPRISES ET ENTREPRENEURS

Le conseil municipal avait proposé de créer un carnet d'entreprises et d'entrepreneurs exerçant sur la commune afin de les faire connaître. Ce service est à titre gratuit.

A ce jour, trop peu de personnes concernées, ont répondu favorablement pour créer ce petit carnet. Seulement une entreprise et un artisan ont répondu à notre offre.

Si vous souhaitez participer à cette création, merci de préparer vos articles accompagnés de photos et nous les envoyer par mail à **mairie.stadjutory@wanadoo.fr** et nous serons ravis de les mettre en valeur.

Toutefois si cela s'avère un échec, le peu d'entreprises participantes seront mises en valeur dans le bulletin municipal et sur le site WEB de la commune.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour
- Faites vérifier et entretenir :** chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors :** appareils de cuisson (braseiro, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

INPES
Institut National de Prévention et de Sécurité pour le Travail

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECRUTEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.aeservice-public.fr. Vérifiez ensuite que le «recensement» est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ORGANISATION
DIRECTION DES SERVICES NATIONAUX

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

Petites histoires de St-Adjutory

PROMENADE PARMIS LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Le registre le plus ancien disponible à la Mairie de St-Adjutory remonte à 1898. Voici des délibérations liées aux conséquences de la guerre de 1914-1918.

Au-delà des drames provoqués par la disparition d'un fils ou d'un mari tué au front dont nous évoquerons le souvenir dans un prochain numéro (23 pour notre seule commune), de nombreuses familles sont plongées dans de grandes difficultés matérielles et morales. C'est le cas de femmes veuves dont le fils, seul soutien apportant quelques revenus au foyer, se trouve mobilisé.

Voici un exemple de délibération du Conseil Municipal pour aider ces personnes en détresse :

« Séance du 21 Février 1915 -

Demande d'allocation pour appel sous les drapeaux -

Sur proposition de Monsieur le Maire, vu la situation précaire de la Veuve D... demeurant à La Grave de St-Adjutory, le Conseil Municipal est d'avis que le fils D... Emile, né le 3 Mai 1895, qui a été appelé sous les drapeaux en Décembre 1914, doit être considéré comme soutien de famille et donne un avis favorable à la demande d'allocation journalière formulée par sa mère.

Ont signé le registre les membres présents sauf M. S... pour ne savoir (écrire). »

La solidarité se manifeste également en faveur des prisonniers de guerre :

« Séance du 19 Novembre 1916 -

Secours aux prisonniers de guerre -

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire de Monsieur le Préfet relative aux secours aux Prisonniers de guerre. Sur sa proposition, le Conseil Municipal est d'avis de voter une somme de 20 Francs à prendre sur les fonds libres de la commune, en faveur de cette œuvre. »

Solidarité certes, mais effort modeste. Le budget de la commune pour 1914 s'élève à 28 500 Francs. A titre de comparaison avec les 20 Francs aux prisonniers, notons que l'entretien des chemins bénéficie d'un crédit de 1 300 Francs et les fêtes publiques de 25 Francs !

Solidarité enfin envers les agriculteurs. L'Etat réquisitionne des animaux pour nourrir l'Armée sur les champs de bataille, mais paie aux éleveurs un prix très inférieur à celui du marché.

« Séance du 9 Mai 1918 -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que vu les difficultés qu'il y a pour se procurer les bêtes nécessaires aux réquisitions militaires, il y a lieu de voter vingt centimes additionnels (augmentation des impôts locaux) pour faire la somme nécessaire à indemniser les fournisseurs de bêtes vu l'écart qu'il y a entre le prix du commerce et les prix offerts par les réquisitions militaires .

A cet effet, pour que les choses soient faites dans l'ordre, M. le Maire propose au Conseil de nommer une commission de quatre membres chargée d'estimer les bêtes avant leur présentation à la Commission militaire à seule fin qu'il soit établi la différence entre le prix du commerce courant et celui de la commission. »



A.A.E.P. Association d'Animation et d'Education Populaire

Contacts : Fabrice Ré : Coordonnateur de l'Espace de Vie Sociale
Laura BAUER : animatrice
Tél. 09 60 13 13 51 - coordo.pealmontemboeuf@orange.fr

L'AAEP a pour objet d'organiser, développer et gérer des activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de loisirs selon les besoins de la population et au service de son territoire.

L'AAEP est une association cantonale agréée Jeunesse et Sports, reconnue Organisme d'Intérêt Général, affiliée à la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques et à la Ligue de l'Enseignement.

L'AAEP organise ses activités autour de deux pôles :

- **Activités Culturelles, Sportives et de Loisirs**
- **Espace de vie sociale**

ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

L'AAEP accueille toutes activités permettant à ses adhérents de se retrouver, autour d'un intérêt commun.

Ces activités sont organisées par des référents bénévoles membres du conseil d'administration au bénéfice de la population de notre bassin de vie.

Elles peuvent être soumises à participation financière des adhérents (coût matériel, intervenants...)

N'hésitez pas à solliciter l'AAEP pour toute nouvelle idée d'activité.

« L'ARCELA »

ATELIER OCCITAN

Contact : Chantal MONTEAU

Tél. : 06 61 98 36 78

CINEMA

Contact : Jean-Marie TRAPATEAU

Tél. : 05 45 65 09 59

VIDEO

Contact : J. P. MONTAUBAN

Tél. : 06 77 58 08 29

BADMINTON

Contact : Carole TEXIER

Tél. : 06 07 52 19 05

ANIMATION LOCALE

Construction de partenariats, mutualisation de moyens afin de développer des actions sur notre territoire d'intervention au service de la population.

L'AAEP travaille en collaboration avec des associations (Bibliothèque de

Montembœuf), des Comités d'Animation, l'Office de Tourisme, des établissements éducatifs (collège et écoles du Canton), des collectivités et institutions (mairies du canton, CAF, MSA, CG, DDCSPP...).

« LOS VIRONAIRES » DANSES ET MUSIQUES TRADITIONNELLES

Contact : Cécile CHAMBON

Tél 05 45 62 09 17

web : losvironaires.fr

RANDONNEE PEDESTRE

Claude GUERIN : 06 08 35 05 56

Robert PITON : 07 86 99 78 71

ESPACE DE VIE SOCIALE

Les activités de l'EVS sont mises en oeuvre par l'AAEP, dans le cadre de conventions signées avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire de Montembœuf et de Massignac (SIVOS), le Conseil Général de la Charente et l'Etat (DDCSPP) qui apportent leur soutien à sa réalisation au bénéfice de la population de notre bassin de vie. Une équipe de salariés est chargée de sa mise en oeuvre avec les référents bénévoles membres du conseil d'administration de l'AAEP.

ALSH (Centre de Loisirs)

Enfants à partir de 3 ans. Organisé au sein de l'école primaire de Montembœuf. Selon les activités programmées, d'autres équipements sont mis à disposition par les communes et établissements scolaires.

- *les mercredis* : prise en charge des enfants de la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

- *pendant les vacances scolaires d'hiver, d'avril et d'octobre* : la première semaine des vacances de 7h30 à 18h30

- *pendant les vacances d'été* : les quatre premières semaines de 7h30 à 18h30. Camps en fonction de l'âge (4 à 15 ans).

Activités déclinées par thèmes, permettant à chaque enfant de s'épanouir, d'apprendre en s'amusant. Equilibre entre les activités sportives, ma-

nuelles, artistiques, d'expression. Programmation de sorties.

Encadrement des enfants par des animateurs et directeurs diplômés BAFA et BAFD.

Tarifs calculés en fonction des ressources de chacune des familles (fournir les justificatifs CAF, MSA, Comités d'Entreprise...).

Ouverture 2016 :

- Hiver : 15 au 19 février

- Printemps : 11 au 15 avril

- Été : (date à déterminer)

- Toussaint : (date à déterminer)

ECOLE MULTISPORTS

Pour les enfants de 5 à 10 ans.

Labellisée par le Conseil Départemental depuis 5 ans, elle permet aux enfants de découvrir plusieurs activités sportives par cycle de cinq séances.

Pour la saison en 2015/2016 :

Volley-ball, Athlétisme, Golf, Jeux d'opposition, Voile pour les 8/10 ans. Motricité, Cirque, Poney, jeux de balles et de ballon pour les 5/7ans.

Activités encadrées par des intervenants qualifiés en partenariat avec des clubs sportifs locaux.

ADOS

Pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Diverses activités impliquant les jeunes dans le choix de la programmation et l'organisation des projets :

- *Temps réguliers de rencontre* au collège et au local de l'AAEP

- *Programmation régulière d'activités* à la journée, à la demi-journée, en soirée : loisirs, culture, sport,...

- Organisations d'activités sous forme de clubs : Ateliers cuisine, rencontres, sorties, Vidéo (Patati-patata), fictions, reportages, Petits ambassadeurs du territoire (jeux de piste, activités sportives, d'expression,...)

Petites vacances :

- Hiver : 22 au 26 février

- Printemps : du 18 au 22 avril

- Toussaint : (date à déterminer)

- Été : camp mer (date à déterminer)

PARENTALITE

Dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement de la Parentalité) conventionné avec la CAF, organisation de diverses actions.



SERVICE A LA PERSONNE

L'ADMR a fêté son 40^e anniversaire le 27 juin 2015 à Montembœuf. Un grand moment qui a permis de mettre à l'honneur les personnes à l'initiative de cette association : Mme Eliane BOUFFART avec les maires de l'époque et le conseiller général M. Jean Colombier ainsi que Mme Paulette PLUYAUD et une équipe de bénévoles. M. Claude Marsaud élu conseiller général de 1976 à 2001 va poursuivre, amplifier et aider cette association dans son fonctionnement global. Vous pouvez consulter en mairie un

DVD retraçant toutes ces années écoulées. **La commune de Saint-Adjutory est représentée au conseil d'administration de l'ADMR par Francis Précigout que vous pouvez solliciter au 05 45 62 12 24.**

Les différents services de l'ADMR

- Aide à la personne, préparation des repas, ménage, entretien du linge, courses dans le cadre de l'APA.
 - Garde d'enfants à domicile
 - Ménage repassage pour les particuliers
- 40 Intervenantes à domicile, diplômées pour la plupart, assurent ces services.

Qui a droit aux services de l'ADMR ?

Les personnes de tous âges, quelque soit leurs situations et qui en font la demande auprès de la mairie de leur commune ou à l'association de Montembœuf (mairie 1^{er} étage tel 05 45 65 36 65)

Qui finance les aides ?

Les caisses de retraite CRAMCO, MSA, RSI... et le Conseil Départemental pour l'APA.

Le bureau : 2 responsables bénévoles
Président : Michel Lavauzelle
Trésorière : Annie Mounier

RAID AVENTURE DE LA BELLONE



L'association Raid Aventure de la Bellone (R.A.B.) dont le siège est situé sur la commune de Saint Adjutory compte actuellement 28 adhérents dont 16 licenciés.

Cette association a vocation à organiser et à participer à des épreuves sportives variées (raid multisports, randonnée VTT, trail). Pour ceux qui ne connaissent pas le raid multisports, il s'agit d'un rallye sportif (par équipe) avec un enchaînement d'épreuves diversifiées et pour la plupart en orientation.

Côté manifestations, le RAB a organisé deux épreuves :

D'une part, une rando VTT et une marche qui se sont déroulées le 29 mars 2015 au départ du stade de Saint Adjutory. Cette première randonnée a été une réussite malgré des conditions météorologiques peu encourageantes. 182 vététistes et 34 marcheurs sont venus sillonner les



chemins de la commune et de celles avoisinantes.

D'autre part, un raid multisports (le second après celui de 2014) comptant pour le challenge départemental du Conseil général qui a eu lieu le 29 août 2015 au départ de Saint Sornin. Il a rencontré un grand succès avec la participation de 75 équipes (de tout le grand Sud Ouest) venues se défier sur deux épreuves (découverte et expert) durant toute la journée.

En 2016, l'association RAB organisera

trois manifestations.

Tout d'abord **le 19 mars 2016**, au départ de Saint-Adjutory, une randonnée VTT avec trois circuits (possibilité de run & bike) et deux circuits pédestres seront proposés ;

Ensuite le 27 août 2016, au départ de Chasseneuil Sur Bonnieure un nouveau raid multisports inscrit au challenge départemental ;

Enfin, **un trail avec deux distances au départ de Saint-Adjutory**. La date n'est pas encore définie. Il pourrait être nocturne ou semi nocturne.

Côté participation, certains membres participent à des épreuves dans la région avec des résultats très honorables (1^{er} du raid des Mélusines (85), 2^{ème} du raid des Flying aventure (79), 2^{ème} du raid d'Aubeterre (16), 3^e du raid des ARA (16), 1^{er} du raid Cyvrainien qui était une manche nationale, 8^e au raid d'Oléron).

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-ADJUTORY

Président : Perot Fabrice
Vice-président : Dupont Thierry
Secrétaire : Marchand François
Secrétaire adjoint : Labrousse Philippe
Trésorier : Dupont Dominique
Trésorier adjoint : Suau Dominique
La société de chasse compte 17 adhérents pour la saison 2015 – 2016.

Plan de chasse :

Attribué par la fédération :

- Cervidés : 6 chevreuils - 4 sangliers

Le repas de chasse, du 29 Août 2015, qui a eu lieu au terrain de foot dans une ambiance conviviale, a connu un vif succès. Nous remercions tous les participants. Les prochains repas de chasse se dérouleront **le dimanche 6 Mars 2016 et le samedi 27 Août 2016**.

Nous tenons à remercier les propriétaires de la commune qui nous permettent de vivre notre passion.

Nous souhaitons à toutes et à tous une heureuse année 2016.

ASSOCIATION DÉTENTE-LOISIRS

L'association Détente-Loisirs a regroupé en 2015, 128 personnes âgées de plus de 55 ans des communes de Cherves-Châtelars, Montembœuf, Vitrac-Saint-Vincent et Saint-Adjutory.

Tout au long de l'année l'association essaye d'offrir à ses adhérents une grande diversité d'activités afin de satisfaire les attentes de chacun. Elle s'appuie pour cela sur une équipe de 19 membres bénévoles qui se sont répartis les divers secteurs de responsabilités et qui se réunissent chaque mois.

Outre les cotisations et ressources propres, l'association bénéficie d'aides financières et matérielles des communes citées ci-dessus et du prêt de salles pour la réunion hebdomadaire du Club et pour l'organisation des diverses initiatives.

Les membres du Conseil d'Administration remercient chaleureusement M. les Maires, Mme et M. les Conseillers Départementaux, Mmes, MM les Conseillers municipaux, les personnels administratifs et techniques qui répondent toujours favorablement à leurs demandes.

Voici les temps forts de l'année 2015 en attendant la programmation de 2016 qui sera présentée lors de notre prochaine assemblée générale du samedi 23 janvier 2016 à la salle des fêtes de Vitrac.

FÉVRIER : RÉCITAL de la chorale « PARENTHÈSE » de ROUMAZIÈRES (Eglise de CHERVES-CHÂTELARS).

MARS : THÉÂTRE : « Du Riffoin dans les labours » par la troupe jeux de Planches à la salle du Centre Culturel de Montembœuf.

AVRIL : REPAS de printemps à la salle des fêtes de SAINT ADJUTORY.

MAI : Journée « PORTES OUVERTES ». Exposition-vente de travaux des adhérents et exposition de livres scolaires anciens (à la salle des fêtes de VITRAC-Saint-Vincent)

JUIN : VOYAGE touristique à Doué La Fontaine (Visite d'une champignonnière, de la roseraie et du zoo).

SEPTEMBRE : Repas-croisière au lac de Vassivière.

OCTOBRE : RÉCITAL : chorale CHANTVALLON de TAIZE-AIZIE – Les ADJOTS (Eglise de Saint-Adjutory)



NOVEMBRE : REPAS d'automne à Vitrac-Saint-Vincent.

DÉCEMBRE : DÉJEUNER-SPECTACLE « HOLLYWOOD » au Cabaret l'Ange Bleu.

Cette année, en partenariat avec l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Poitou-Charentes), l'associa-

tion DÉTENTE-LOISIRS a proposé deux sessions d'ATELIERS DU BIEN VIEILLIR. Ces ateliers, dans une ambiance conviviale, aident à préserver le capital-santé et à modifier certains comportements sur l'alimentation, le sommeil, la vie sociale, l'hygiène bucco-dentaire.

Depuis le mois de septembre, une session d'ateliers-mémoire PEPS EUREKA fait suite à l'atelier du Bien Vieillir pour les participants de la première session. L'objectif de ce nouveau programme (10 séances ludiques de 2H30) est de lutter contre les troubles de la mémoire en prenant conscience que le fonctionnement de la mémoire est lié à de multiples facteurs. Ces ateliers se tiennent à la salle des fêtes de Vitrac.

Chaque mardi le Club accueille les adhérents pour partager des après-midis récréatives et conviviales à partir de 14H00 à la salle des fêtes de Saint-Adjutory (1er mardi du mois), à la salle des fêtes de Vitrac (2ème mardi du mois), à la salle des fêtes de Cherves (3ème mardi du mois), et au centre culturel de Montembœuf (4ème mardi du mois). Christiane Marchand : 05 45 39 54 85

Des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique ont lieu à la bibliothèque de Montembœuf et se présentent cette année sous forme de mini-sessions de quatre séances consécutives soit 35 séances annuelles de 2H pour chaque niveau. Chaque mois (en général le premier lundi), en partenariat avec le cinéma Vox de Chasseneuil l'association invite à la projection d'un film récent à tarif réduit.

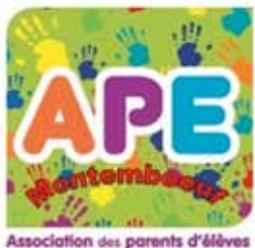
L'association envisage également d'organiser une nouvelle session de cours de remise à niveau du Code de la Route. Merci de vous faire connaître, si vous êtes intéressés.

Nous vous rappelons que l'adhésion à l'association, ouverte à tous à partir de 55 ans, est de 12 € par année civile.

Contacts, renseignements :

Président :

Alain Bohère au 05 45 39 54 43



APE

Déjà pratiquement un premier trimestre de passé en ce début d'année scolaire, avec des manifestations qui sont en cours de préparation et une nouvelle organisation dû à l'entrée de nouvelles communes au sein de notre RPI.

Maintenant notre RPI compte 12 communes : Saint-Adjutory, Vitrac-Saint-Vincent, Cherves-Chatelars, Montembœuf, Massignac, Mazerolles, Lésignac-Durand, Roussines, Le Lindois, Sauvagnac, Verneuil, et Mouzon. L'association poursuit les animations de l'année scolaire et la recherche de fonds pour financer les sorties et les activités de nos enfants.

Un nouveau bureau a été élu en cette nouvelle année scolaire 2015/2016 :
Président : Mr PASSIGNY Jimmy
Secrétaire: Mlle BOURABIER Cindy
Trésorier : Mme SECHER Marina

L'APE fonctionne grâce aux bénévoles, aux parents, c'est pourquoi les coups de mains et les bonnes volontés sont les bienvenus toute l'année. Aussi n'hésitez pas à nous contacter ou à venir participer à nos différentes réunions ou encore nous communiquer des idées d'animations.

L'association fonctionne également grâce aux différentes mairies, au SIVOS et aux commerçants et artisans alentour, que nous remercions très vivement que ce soit pour recueillir des fonds, ou encore les prêts des locaux..

Au cours de l'année 2014/2015 plusieurs manifestations ont eu lieu comme le loto, la vente des plants, le loto grille, la kermesse et sa tombola...

Pour l'année 2015/2016 nous avons organisé une petite soirée halloween (récolte de bonbons dans Montembœuf avec des enfants et parents déguisés puis un goûter leur a été offert), ensuite le 28 Novembre un repas d'automne sera organisé.

Nos manifestations :

- Le goûter de Noël, le jeudi 17 décembre à Montembœuf, avec la vente des calendriers et la traditionnelle photo avec le Père Noël.
- Une vente de sapins se déroulera le 10 décembre sur réservation.
- Une mise en place d'une benne à cartons le 2 et 3 janvier sur la commune de Montembœuf.
- Après-midi carnaval pour les écoles maternelles de Massignac et de Vitrac-St-Vincent.
- Vente de plants de fruits et légumes se déroulera courant Avril.
- Kermesse des enfants le 1er juillet 2016.

Retenez ces dates, nous vous attendons nombreux lors de ces journées de convivialité au bénéfice des enfants.

Nous espérons continuer à apporter notre soutien aux personnels éducatifs du RPI et permettre à nos enfants de découvrir des activités, échanger et se rencontrer.

En vous souhaitant une très bonne et belle année.

L'équipe APE.

AS ST-ADJUTORY ! BEAU DÉBUT

Pour la première phase de 5^e division qui se terminait début décembre, l'équipe s'est bien débrouillée puisqu'elle finit à la 1^{ère} place de la poule B sachant qu'il fallait finir dans les 6 premiers. Félicitations aux joueurs, aux dirigeants et aux supporters qui sont venus nous encourager en nombre. En coupe de Charente, l'aventure s'est arrêtée au 2^e tour face à une équipe de Pranzac évoluant deux divisions au-dessus sur un score de 3 buts à 1 sur un match serré dans le jeu. Venez continuer à encourager votre équipe qui devra en découdre afin d'espérer terminer le plus haut possible dans une deuxième phase où seul le 1^{er} pourra monter en division supérieure.

Pour toute personne désirant venir taper dans le ballon dans une bonne ambiance, les entraînements sont le mardi et le vendredi à 19h.

Je vous souhaite une bonne année 2016.

Le président : Jahan Fabien - Contact 0638230416



COMITÉ D'ANIMATION

Le comité d'animation de Saint-Adjutory est en charge de l'organisation d'un programme de manifestations et de fêtes variées sur la commune de Saint-Adjutory pour satisfaire l'ensemble de la population mais aussi de nos nombreux amis des communes environnantes.

Avec l'aide de nos membres, bénévoles et de nos élus locaux, nos manifestations se déroulent toujours dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Le farci charentais du mois de mars à la salle des fêtes reste un repas très apprécié. Des repas à emporter sont également proposés ce qui permet à certaines personnes ne pouvant plus faire le déplacement de profiter de ce repas. Le prochain farci se déroulera le dimanche 13 mars 2016.

Les 6 et 7 juin, la fête locale annuelle. Un marché artisanal fut organisé à partir de 16 heures le samedi. De nombreux producteurs locaux ont répondu présents proposant des confections de bijoux ou de bibelots, production de miel, de confitures, de vins... Nous avons également la présence d'un souffleur de verre...

En soirée, le repas Paëlla Fidéa avec en animation deux guitaristes flamenco. Pour clôturer la soirée, le traditionnel feu d'artifice musical sur le thème de génériques de films télévisés.

Le dimanche matin, rendez-vous à 9h au stade pour le départ de notre balade touristique en 2CV. Encore une grande réussite pour cette 4e édition car nous avons compté environ 80 véhicules. C'est un vrai cortège de



plusieurs kilomètres que vous avez pu découvrir. Retour vers 12h30 : apéritif et repas nous attendaient. Les véhicules ont ensuite été réunis sur le stade pour permettre aux visiteurs passionnés de revoir ces anciens véhicules. Notre traditionnel lâcher de ballons a clôturé la fin des festivités vers 17h30.

Le samedi 11 juillet, 12e randonnée pédestre nocturne avec repas par étape. Cela devient une tradition pour un grand nombre de randonneurs : « *Il ne faut pas manquer la randonnée de Saint-Adjutory* ». Celle-ci est devenue très populaire et nous voulons qu'elle reste également conviviale et familiale. Comme toutes les années, nous comptons au départ près de 1200 randonneurs. Une inscription obligatoire avec règlement est nécessaire : notre équipe d'intendance est sur le qui-vive au moins un mois à l'avance. Un très grand merci à tous les bénévoles, à l'équipe municipale et aux habitants de la commune... C'est grâce à la forte mobilisation de chacun que cette manifestation existe toujours. Encore Merci.



Halte «Crudités» à L'Espardelière : St.-A réalisé avec les bottes de paille

L'année 2015 s'est terminée par **l'après-midi de Noël le dimanche 20 décembre**. Après-midi récréative avec la venue d'un clown et de ses animaux. Arrivée du Père-Noël, suivi de la distribution des cadeaux. Les enfants se sont ensuite dirigés vers les tables pour manger un délicieux goûter (chocolat, viennoiseries, jus de fruit...).

Voilà une année écoulée et j'espère que tout le monde fut satisfait de la réussite de ces journées.

Les dates à retenir pour l'année 2016 :

- Assemblée générale : Samedi 16 janvier à 18h30
- Farcis charentais le dimanche 13 mars à 12h
- Sortie à l'Ange Bleu en avril (date à confirmer)
- Frairie annuelle les 4 et 5 juin
- Randonnée nocturne avec repas par étape le samedi 9 juillet
- Noël des enfants en décembre



Toutes les personnes de la commune qui souhaitent intégrer le comité d'animation seront les bienvenues. Alors un grand merci à vous tous et que cette année 2016 puisse nous faire partager encore de grands moments d'amitié.

GESTION DES DÉCHETS COLLECTE DES SACS

Sacs noirs : Le ramassage des ordures ménagères se fait chaque jeudi matin. Mayolle et La Jugie sont collectés les mardis.

Sacs jaunes : Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers a fait distribuer des sacs dans tous les foyers mais vous pouvez également en retirer à la mairie. Le ramassage se fait le mardi des semaines impaires très tôt le matin (sortir les sacs la veille).

Calendrier des prochains ramassages : 05/01 - 19/01 - 02/02 - 16/02 - 01/03 - 15/03 - 30/03 - 12/04 - 26/04 - 10/05 - 24/05 - 07/06 - 21/06 - 05/07

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine.

Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au numéro Vert : 0800 500 429.

PERMANENCES D'UN CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur BUSSIERE assure des permanences le 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois de 14h à 16h30 à la mairie de Montembœuf et le 2^e et 4^e vendredi de 10h à 12h à la mairie de Chasseneuil. Il peut intervenir dans de nombreuses affaires (problèmes de mitoyenneté, conflit opposant un consommateur à un professionnel, querelles de voisinage ou de famille...). Les conflits entre une personne et l'administration et toutes les situations concernant l'état civil et la famille (divorce, pensions alimentaires, autorité parentale...) ne relèvent pas de ses compétences.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Les personnes désirant faire une demande de carte nationale d'identité doivent se présenter au secrétariat de mairie pour retirer un formulaire. Ce dernier devra être dûment renseigné et accompagné des pièces suivantes:

- 2 photos
 - 1 justificatif de domicile
 - 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (si vous n'avez jamais eu de carte sécurisée) à demander à la mairie du lieu de naissance. Si c'est un renouvellement pas d'acte à demander.
 - l'ancienne carte nationale d'identité (pour vol ou perte de la carte, une taxe de 25€ est demandée).
- La carte nationale d'identité est gratuite, sa durée de validité est de 15 ans.

DEMANDE DE PASSEPORT

Entrés en vigueur le 23 juin 2009, les nouveaux passeports biométriques peuvent être délivrés dans toutes les mairies équipées de stations permettant le recueil de photographies et d'empreintes digitales. En Charente il existe 16 mairies équipées. En ce qui concerne l'arrondissement de Confolens ce sont les communes de : Chabonais, Chasseneuil, Confolens, Mansle, Ruffec. Le demandeur devra se déplacer personnellement autant pour déposer sa demande que pour aller récupérer son passeport biométrique. La prise d'empreintes digitales étant effectuée obligatoirement lors du dépôt de la demande ainsi que lors du retrait du titre.

CARTE GRISE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la délivrance du certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion est soumise à une taxe de 4€ (selon les dispositions de l'article 135 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 des finances pour 2009).

PASS' CHARENTE TRANSPORT

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le département de la Charente a mis en place le Pass' Charente Transport. Pour les personnes âgées de 6 à 18 ans et de plus de 70 ans vivant sur le territoire Charentais (hors COMAGA et communauté de Cognac) un chéquier d'une valeur de 60 euros est destiné à payer les trajets uniquement auprès des sociétés de transport à la demande et des taxis partenaires de l'opération. Il vous suffit de retirer un bulletin d'adhésion auprès de la mairie, de joindre la photocopie de votre carte d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile et d'adresser la demande au Conseil Général de la Charente.